

**Compte rendu de la réunion du  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
du Jeudi 29 mars 2012**

L'an Deux mille douze le 29 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe HEURTEVENT**, Maire.

**Étaient présents :** M. PELISSIER, Mme CHAVILLON, Mme MONTEIRO, Mme DEPOUX, M. CAPELLE, M. DELPECH, M. PETITEAU.

**Était absents excusés :** Mme VANDERVOORT a donné procuration à M PELISSIER.  
Mme BRÜGGEMANN a donné procuration à M. CAPELLE.  
M. BLONDEAU a donné procuration à Mme CHAVILLON  
Mme DESCLAUX-CURNIE. a donné procuration à M. PETITEAU.

Nombre de membres élus 12

Date de la convocation : 22 mars 2012

Nombre de membres présents 8

Date de l'affichage : 22 mars 2012

**Nombre de membres votants 12**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h37 et procède à l'appel nominal des Conseillers municipaux.

Puis il demande que soit ajouté un point à l'ordre du jour: Autorisation donnée à M. le Maire pour saisir le Tribunal Administratif contre le SIEED, pour interruption de Service Public de la collecte du verre. En effet, ce syndicat a délégué d'un certain nombre de services et doit les assurer. Il rappelle que M. PETITEAU avait souligné ce point lors du Conseil municipal de février ; ce dernier déclare qu'il ne souhaite pas s'associer à cette démarche.

Mme MONTEIRO demande l'ajout d'un point : Vote à nouveau de trois chapitres sur le budget du commerce à la section dépenses de fonctionnement, et ce en raison d'une erreur consécutive à la non prise en compte par le logiciel informatique des dernières écritures.- Ce point sera placé avant le point sur la budgétisation des contributions aux syndicats intercommunaux.

Enfin, M. CAPELLE demande qu'ait lieu le vote sur le lieu d'implantation du container enterré pour la collecte du verre. Ce point sera placé en dernier point de l'ordre du jour.

L'ajout de ces trois points est accepté à l'unanimité.

Comme précisé lors du Conseil municipal du 23 Février 2012, s'agissant du vote du Budget Primitif de la Commune, Mme MONTEIRO prend la fonction de secrétaire de séance.

**Point N°1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2012**

Monsieur le Maire aborde ce premier point de l'ordre du jour et demande au Conseil municipal s'il y a des commentaires sur ce point.

M. PELISSIER prend la parole et donne lecture du texte suivant :

« A propos de ces comptes-rendus, une fois de plus je constate que les comptes rendus ne correspondent pas à la réalité, et en particulier celui là. Ils sont par ailleurs pour lecture à tous les Auteuillois, sans avoir été validés par l'ensemble du Conseil municipal. Les demandes de rectification des conseillers municipaux ne sont pas prises en compte: il s'agit donc de faux. Ces manœuvres sont sans doute guidées par une intention de porter atteinte et préjudice à certains d'entre nous car les propos y sont transformés, manipulés et même parfois totalement inventés. Malheureusement cela est devenu une habitude et c'est intolérable. A contrario, les propos rapportés par M. le Maire sont toujours à son avantage. J'ajoute également qu'à plusieurs reprises, nous avons demandé à M. le Maire de cesser le noyautage de la mairie par certains de ses amis qui ne sont ni élus, ni membres de commission. Nous lui avons demandé de respecter tous les élus y compris les adjoints en réunissant le Bureau municipal. Il n'y a plus de Bureau municipal, cela n'existe plus, on se demande d'ailleurs pourquoi il a été créé. Nous avons demandé la mise en place d'un règlement intérieur. Comme aucune de ces demandes n'a été à ce jour prises en compte, et ce n'est pas faute de l'avoir demandé, et comme rien n'a changé, j'ai décidé, dans l'intérêt de la Commune, je dis bien dans l'intérêt de la Commune, de participer au vote des cinq premiers points de l'ordre du jour du Conseil municipal, mais je ne resterai pas pour la suite pour marquer ma désapprobation croissante vis-à-vis des agissements de M. le Maire ».

M. le Maire rappelle à M. PELISSIER qu'à sa demande il lui a communiqué les enregistrements des trois derniers comptes-rendus et qu'il s'attendait à recevoir à recevoir des demandes de modifications factuelles de ces comptes-rendus. Ça n'a pas été le cas. M. PELISSIER reconnaît avec reçu copie des enregistrements et regrette d'avoir validé le compte-rendu du CM de Décembre 2011.

Mme MONTEIRO demande à M. PELISSIER s'il compte voter ou pas le budget de la commune. M. PELISSIER répond qu'au point n°5 ou 6 de l'ordre du jour, il quittera la séance. Mme MONTEIRO repose sa question et demande à M PELISSIER s'il ne vote pas le Budget Primitif de la Commune. M PELISSIER répond qu'il s'en ira.

Mme MONTEIRO répond à M PELISSIER qu'elle entend bien ses récriminations à l'encontre de M. le Maire, mais qu'elle ne comprend pas pourquoi il ne vote pas le Budget et de ce fait va pénaliser la Commune. M PELISSIER répond qu'il ne va pas pénaliser la Commune. Mme MONTEIRO demande à M PELISSIER s'il est mécontent du travail de la Commission Finances. M. PELISSIER répond que le Maire bafoue la majorité de son Conseil municipal et qu'il faut à un moment donné que cela s'entende. Mme MONTEIRO réplique que cela ne doit pas se faire au détriment des finances de la Commune. Mme MONTEIRO ajoute qu'elle n'est pas d'accord avec la méthode employée et que M PELISSIER prend en otage toute une Commune. M PELISSIER réfute cet argument. M. CAPELLE prend la parole et indique qu'il est solidaire avec les propos tenus par M PELISSIER, qu'il avait fait des remarques pour changer le compte-rendu et que rien n'a été fait. Mme MONTEIRO réplique que parce que les comptes-rendus municipaux ne plaisent pas, on prend en otage la Commune en décidant de ne pas voter le Budget. Mesdames CHAVILLON et DEPOUX indiquent qu'elles sont solidaires avec M PELISSIER et qu'elles quitteront également la séance avant le vote du Budget Primitif 2012.

M. PETITEAU s'associe sur le fond avec ce qui a été dit avec M PELISSIER et qu'il quittera la séance bien qu'ayant participé aux travaux de la Commission Finances.

M. PETITEAU s'associe sur le fond avec ce qui a été dit avec M PELISSIER et qu'il quittera la séance bien qu'ayant participé aux travaux de la commission finances.

Mme MONTEIRO réplique qu'elle ne comprend pas leur attitude car cela va pénaliser la commune dans le sens où si le budget n'est pas voté, la commune sera mise sous tutelle de la sous-préfecture. M. PETITEAU répond que pour le moment la commune n'est pas sous tutelle mais que si elle devait y être, il préférerait cette situation, mettre la commune sous l'autorité d'un préfet que sous celle d'un maire qui n'a plus de majorité et qui dirige la commune seule.

Mme MONTEIRO explique qu'en ce qui concerne les finances tous les élus sont consultés et ont la possibilité de s'exprimer donc elle ne comprend pas leurs réactions.

M. PETITEAU répond que le budget est un levier et qu'il ne vote pas contre le budget mais qu'il ne le vote pas du tout. C'est aujourd'hui le seul moyen de pression qu'ils ont pour que le maire n'en fasse pas qu'à sa tête. Le Maire doit travailler avec son conseil municipal et ne doit pas agir et travailler seul et aller puiser dans la population des satellites parce qu'il est seul pour travailler. M. PETITEAU ne vote pas contre le budget, il vote avec l'ensemble de la majorité du conseil municipal pour faire pression sur le Maire.

M le Maire demande aux élus de voter sur le point N°1

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2012 est soumis au vote :

**POUR**            **3**       Mme MONTEIRO, M.DELPECH, M HEURTEVENT  
**CONTRE**       **9**        M. PELISSIER, Mme CHAVILLON, Mme DEPOUX, M.  
PETITEAU, M. CAPELLE, Mme BRÜGGEMANN, Mme DESCLAUX-CURNIE, Mme  
VANDERVOORT, M. BLONDEAU

### **Point N°2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2012**

M le Maire demande aux élus de voter sur ce point.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2012 est approuvé par :

**POUR**            **10**  
**CONTRE**        **2**        Mme DESCLAUX-CURNIE, Mme VANDERVOORT

M. le MAIRE demande également aux élus de signer le compte-rendu, dans le registre des délibérations, du conseil municipal extraordinaire du 17 février 2012 (chauffage école Sully)

### **Point N°3 : CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE + ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE CONTRAT RURAL 2012/2017**

Monsieur le Maire donne la parole au rapporteur de la commission MAPA, Mme DEPOUX.

Deux entreprises se sont portées candidates :

- . SARL LAVALETTE et SAS MOURIES (groupement d'entreprises)
- . Société ANTIS

Mme DEPOUX présente un tableau comparatif de notation entre la SARL LAVALETTE/SAS MOURIES et la société ANTIS. Ce tableau a permis aux membres de la commission de statuer en faveur des la SARL LAVALETTE et SAS MOURIES. Voir tableau joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le choix de la Commission MAPA et retient le groupement d'entreprises LAVALETTE et MOURIES pour la Maitrise d'Œuvre + l'assistance à maitrise d'ouvrage pour le Contrat Rural 2012-2017.

**POUR**            **12**

M le MAIRE remercie la commission MAPA pour le travail effectué sur cette analyse.

## **Point N°4 : VOTE DES CHAPITRES 42, 023 ET 40 DU BUDGET PRIMITIF 2012 DU COMMERCE**

Mme MONTEIRO explique aux membres du Conseil municipal que, suite à un bug dans notre logiciel comptable, 3.84 € n'ont pas été pris en compte dans le calcul du chapitre 022. De même, lors de la vérification de nos chiffres par notre consultant, il s'avère que le chapitre 023 « virement à la section de fonctionnement » n'avait pas été correctement renseigné. Cela ne change en rien le total général des dépenses de fonctionnement. Il s'agit simplement d'une ventilation interne des chiffres. De ce fait, et après mise à jour des chiffres, M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir voter les chapitres suivants pour le budget du commerce :

- . Chapitre 042 Opération d'ordre entre section ..... 14 397.16 € **voté à l'unanimité**
- . Chapitre 022 Dépenses imprévues .....16.16 € **voté à l'unanimité**
- . Chapitre 023 Virement à la section d'investissement 54 666.14 € **voté à l'unanimité**

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer le compte administratif 2011 du commerce et le budget 2012 du commerce.

## **Point N°5 : BUDGETISATION DES CONTRIBUTIONS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

M. le Maire donne la parole à M. PETITEAU afin qu'il explique aux membres du Conseil Municipal l'intérêt qu'il y aurait à budgétiser l'intégralité des contributions que la commune doit verser aux différents syndicats intercommunaux.

M. PETITEAU explique que cette année, on demande aux communes de choisir d'intégrer dans leurs budgets le taux syndical et on les incite à choisir ce mode de fonctionnement en leur donnant une dotation annuelle de 4 536 €. Cette dotation va être dégressive jusqu'en 2014. Si la commune adopte cette solution là, sur les feuilles d'impôt, la colonne "part syndicale" disparaît par contre la "part communale" augmente. M. PETITEAU propose un tableau de simulation et indique que si la commune opte pour cette solution, elle ne perd pas de moyens financiers. Il précise que les impôts locaux vont augmenter mais que compte-tenu de la dotation allouée, cette opération sera transparente pour les contribuables.

La tendance de la part syndicale étant à la décroissance, si on l'intègre dans le budget de la commune on ne prend pas de risque car elle ne va pas augmenter dans l'avenir.

Si on n'adopte pas cette solution cette année, il y a possibilité de la choisir l'année prochaine, voire l'année suivante, mais du coup la dotation annuelle est diminuée d'un tiers.

L'intercommunalité doit à terme remplacer les Syndicats, donc les effacer de la feuille d'impôts. Si la démarche n'est pas faite maintenant, elle sera contrainte dans quelques années mais en ce cas la dotation de l'Etat sera perdue. M. CAPELLE précise, que pour les contribuables, cette solution est la meilleure car elle intègre le fait qu'il n'y aurait pas d'augmentation de taux syndicaux.

M. PETITEAU préconise d'agir cette année et de re budgéter la part syndicale dans le Budget de la Commune dès 2012. Pour les contribuables l'opération est totalement neutre et transparente, il n'y aura pas d'augmentation. De ce fait, leurs feuilles d'impôts seront plus lisibles.

M. le Maire précise que par le passé la tendance a été d'aller vers la fiscalisation directe. Certaines communes ne déduisaient pas les sommes correspondantes de leur Budget communal, ce qui même sans augmentation des taux communaux se traduisait par une augmentation globale des impôts locaux. Donc, en réintégrant dans le Budget de la Commune les contributions versées aux Syndicats, il y aura plus de transparence vis-à-vis des

administrés sans augmentation significative des impôts locaux et cela nous permettra de me se préparer l'intégration dans l'intercommunalité.

M. PETITEAU ajoute que, pour que la transparence soit complète, il faut que la publicité de la contribution à chacun des syndicats soit assurée et que son évolution dans le temps soit suivie.

M. le Maire indique que l'intégralité des contributions versées aux Syndicats doit revenir dans le Budget communal si l'on veut pouvoir disposer de la dotation de l'Etat.

M. le Maire précise que les taux communaux ne sont pas augmentés mais simplement additionnés aux taux syndicaux.

M. PETITEAU ajoute qu'en 2011, la part syndicale était de 47 737€, et pour 2012, la cotisation est de 49 656.34 €, soit une augmentation de plus de 2 000 €. Mais la dotation perçue pour un montant de 4 536.00 € couvre cette augmentation. Cette mesure se révèle en faveur des Auteuillois pour moitié et pour la Commune pour l'autre moitié.

Mr le Maire propose de passer au vote pour ramener la fiscalité directe de la part syndicale de 49 656.34 € dans le Budget Primitif 2012 de la Commune.

<b>SYNDICATS</b>	<b>PRISE EN CHARGE BUDGET COMMUNAL</b>	<b>FISCALITE DIRECTE</b>
SIAB	5 833,76	
SIFAA	5 444,00	21 000,00
SITERR (0,20 ct*925 h)	185,00	
SMEUA HM (0,2 ct*913 h)	209,99	
SIVOM	1 757,00	
SIVOM PETITE ENFANCE		5 019,00
SIVOM Montfort l'Amaury		21 215,94
SIVOM RIAM		2 421,40
<b>TOTAL</b>	<b>13 429,75</b>	<b>49 656,34</b>

SOIT UN TOTAL GENERAL : **63 086,09**

**DECOMPOSITION SIVOM Montfort l'Amaury**

TRANSPORT	2 439,78
DETTES	2 382,19
GYMNASE	2 420,97
FONCTIONNEMENT	13 973,00
<b>TOTAL SIVOM Montfort l'Amaury</b>	<b>21 215,94</b>

**POUR 10**  
**CONTRE 2** Mme DESCLAUX-CURNIE, Mme VANDERVOORT

## **Point N° 6 : VOTE DES TAUX COMMUNAUX DE FISCALITE DIRECTE POUR 2012**

BASES 2012		TAUX COMMUNAUX 2011		TAUX SYNDICAUX 2011		TOTAL	
		%	€	%	€	%	€
TH	1 499 000	16,18	242 538	1,38	20 686	17,56	263 224
TPPB	1 054 000	15,25	160 735	2,08	21 923	17,33	182 658
TFPNB	20 100	53,18	10 689	6,92	1 391	60,10	12 080
CFE	141 900	14,78	20 973	2,38	3 377	17,16	24 350
TOTAL GENERAL			<b>434 935</b>		<b>47 377</b>		<b>482 312</b>
DOTATIONS 2012					4 536		
TOTAL COMMUNE					<b>51 914</b>		

TH	17.56 %	POUR 12
TFPB	17.33 %	POUR 12
TFNB	60.10 %	POUR 12
CFE	17.16 %	POUR 12

## **Point N° 7 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011 POUR LA COMMUNE**

M. PELISSIER, M. CAPELLE, M. PETITEAU, Mme CHAVILLON, Mme DEPOUX se lèvent et quittent la réunion du Conseil municipal pourtant légalement convoqué, refusant ainsi de participer aux votes des autres points prévus à l'ordre du jour. Avec leurs 4 pouvoirs, se sont donc 9 voix qui se refusent de continuer à délibérer.

Restent dans la réunion M. le Maire Ph. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO et M. DELPECH.

Mme MONTEIRO en appel au bon sens des élus et leur indique que refuser de voter le Budget, c'est prendre en otage la Commune et les Auteuillois. C'est ne pas pouvoir payer les employés communaux fin avril, c'est ne pas pouvoir payer nos fournisseurs comme la Normande qui assure la restauration scolaire, ne pas pouvoir verser les subventions aux associations, etc. ...

Ne pas voter le Budget, c'est remettre en cause le travail de la Commission Finances, le travail des secrétaires à la préparation du B.P. 2012. On peut protester d'autres façons que celle-ci.

Mme DEPOUX indique que c'est une façon de protester contre l'attitude de M. le Maire. M. PETITEAU précise que c'est une démarche politique mais pas financière.

En l'absence du quorum pour voter le Budget Primitif 2012, M. Le Maire lève la séance à 21h32,